



Rapport du CGLPL sur Condé-sur-Sarthe

FO JUSTICE ACCUSE !

COMMUNIQUÉ :

Dans son rapport intitulé « Recommandations en urgence du 9 juin 2026 relatives au Centre Pénitentiaire d'Alençon-Condé-sur-Sarthe (Orne) », le Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) met gravement en cause l'ensemble des personnels de l'établissement, en évoquant des pratiques présentées comme systémiques.

Ce rapport jette ainsi l'opprobre sur tous les agents du Centre Pénitentiaire d'Alençon-Condé-sur-Sarthe.

Les accusations formulées soulèvent de graves interrogations quant à l'intégrité, à l'éthique et au professionnalisme de nos collègues. Au-delà des personnels directement visés, leurs familles et leurs proches se trouvent également affectés par des allégations particulièrement lourdes, contenues dans un rapport perçu comme un véritable acte d'accusation contre tout un établissement, voire contre l'ensemble de la profession pénitentiaire.

De surcroît, par la publication de ce rapport, le CGLPL expose potentiellement nos collègues et leurs familles à des risques de menaces, de représailles ou d'agressions.

➤ **FO Justice** tient à avertir solennellement que si un membre du personnel du Centre Pénitentiaire d'Alençon-Condé-sur-Sarthe, ou l'un de ses proches, venait à subir des menaces, des violences ou toute autre conséquence directement liée à la publication de ce rapport, **Notre Organisation** mettrait tout en œuvre afin que les responsabilités soient établies.

Le statut du CGLPL interroge. En effet, c'est une autorité administrative indépendante. À ce titre, le Contrôleur général accomplit sa mission en toute indépendance :

- Il ne reçoit d'instructions d'aucune autorité ;
- Il est nommé pour une durée de six ans, sans pouvoir être révoqué au cours de son mandat ni renouvelé dans ses fonctions ;
- Il ne peut être poursuivi en raison des opinions qu'il émet ou des actes qu'il accomplit dans l'exercice de ses missions.

Cette indépendance, nécessaire à l'exercice de ses fonctions, ne saurait cependant autoriser les mises en cause générales, les accusations sans discernement ni la stigmatisation collective de personnels exerçant quotidiennement une mission particulièrement difficile et dangereuse.

L'indépendance n'implique en aucun cas l'impunité !

FO Justice salue la position exprimée par le ministre à la suite de la publication de ce rapport. **Notre Organisation** s'interroge toutefois sur l'absence de réaction des autres organisations syndicales, dont le silence face à la gravité de la situation est particulièrement préoccupant.

➤ Par l'intermédiaire de son pôle juridique et de ses avocats, **FO Justice** examine actuellement l'ensemble des voies de droit susceptibles d'être engagées concernant les propos contenus dans ce rapport, ainsi que les conséquences qu'ils pourraient avoir sur l'intégrité morale et physique des personnels pénitentiaires et de leurs familles.

FO Justice réaffirme son soutien total et indéfectible aux personnels pénitentiaires du Centre Pénitentiaire d'Alençon-Condé-sur-Sarthe, ainsi qu'à leurs familles.

POUR FO JUSTICE, L'INDÉPENDANCE N'AUTORISE NI LA STIGMATISATION NI L'IMPUNITÉ !